

COMMUNE DE SAINT-PIERRE-ÉGLISE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la MancheAccusé de réception en préfecture
050-215005398-20250617-DCM2025-34-DE
Date de télétransmission : 18/06/2025
Date de réception préfecture : 18/06/2025

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : Séance 17 juin 2025
11/06/2025**Date d'affichage :**
11/06/2025**Nombre de conseillers :**

Elus : 19

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 18

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept du mois de juin, à 20h, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Église, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel DENIS, maire.

Étaient présents :

CABART Ludovic, COSTARD Charlotte, DENIS Daniel, DUBOST Jean-François, GUERARD Roland, LARONCHE Ludovic, LE BARON Stéphane, LECLERC Marie-Joëlle, MABIRE Isabelle, MARDOC François, MOREL Sophie, PLANQUE Yves, POREE Thierry, ROBINE Anne-Laure, TRAVERS Rémy.

Étaient absents/excusés :

BILLET Anne, DUPLESSIS Sophie (pouvoir donné à ROBINE Anne-Laure), FRANKE Véronique (pouvoir donné à LECLERC Marie-Joëlle), LE BIGOT Elodie (pouvoir donné à PLANQUE Yves).

Secrétaire de séance : COSTARD Charlotte

Délibération n°2025-34 : Demande de subvention exceptionnelle pour l'association "Mon animal m'a dit"

Fondée par Anne Grisel, l'association « Mon animal m'a dit » est une structure dédiée à la médiation et à la communication animale. Elle met en place un réseau d'accompagnement par la médiation animale, principalement à destination des enfants et adolescents de 6 à 15 ans en difficulté scolaire : échecs dans les apprentissages, perte de confiance, peur du jugement, phobie scolaire... L'accompagnement s'adresse à tous les jeunes en difficulté, avec ou sans handicap.

En fonction de leurs besoins, les jeunes sont accueillis :

- en séances individuelles, régulières ou ponctuelles,
- et/ou lors d'ateliers collectifs où ils vivent des interactions positives avec les animaux : soins, activités coopératives, soutien émotionnel et apprentissages différents.

L'objectif est de redonner confiance aux jeunes dans leur capacité à apprendre, en collaboration étroite avec leur famille et, si possible, leur établissement scolaire.

L'association intervient également dans les écoles, à travers des ateliers de sensibilisation à l'intelligence émotionnelle, menés avec l'aide de chiens spécifiquement formés.

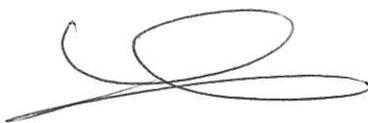
Pour garantir l'accessibilité financière, les familles participent à hauteur de 12 € par séance, soit un quart du coût total, le reste étant pris en charge par l'association grâce aux dons et partenariats.

Actuellement, une fondation s'est engagée à soutenir l'association, à condition qu'une collectivité locale participe également au financement. Il est donc proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 250 €.

Vu l'avis favorable des commissions finances et subventions,

L'assemblée, à l'unanimité :

- ACCORDE une subvention exceptionnelle de 250 euros à l'association "Mon animal m'a dit".


La secrétaire de séance,
COSTARD CharlotteExtrait certifié conforme,
A Saint-Pierre-Église, le 17 juin 2025.


Le Maire,
DENIS Daniel

